



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Mercredi 26 janvier 2022, CHS CT Académique (visio-conférence)

Monsieur le Président du CHSCT Académique,

Ce CHSCT A se tient après une mobilisation inédite des personnels de l'Éducation Nationale. Les personnels ont exprimé leur colère, non pas face à un virus mais face à une gestion de crise chaotique ; face à une désorganisation complète de leurs conditions de travail ; face au manque de considération ; face au mépris de leur ministre qui a jugé opportun de communiquer le protocole de rentrée, à appliquer dès le lundi, le dimanche soir. Cette grève inédite par son ampleur montre l'exaspération légitime de tous les personnels au moment où commencent des opérations de préparation de rentrée marquées par de nouvelles suppressions de postes.

La situation épidémique agit surtout comme un révélateur et un accélérateur puissant du manque de moyens matériels et humains. Nous constatons que peu de leçons sont tirées depuis le début de la pandémie.

A tous les niveaux, la désorganisation liée à la gestion des cas positifs et des cas contacts entraîne des ruptures pédagogiques importantes. Dans le 1er degré, les directeurs et directrices croulent littéralement sous les tâches. Dans le second degré, les vies scolaires, les personnels de santé et d'encadrement sont sous forte tension. Au lycée général et technologique, la pression évaluative fait perdre le sens des métiers de l'enseignement. L'évaluation en cours d'année accentue la pression sur un système, qui ne peut plus supporter le moindre écart à la prescription. De fait, il n'est pas possible de tenir les épreuves de spécialité en mars, elles doivent être reportées en juin et transformées en épreuves terminales nationales et anonymes. De la même manière, un aménagement des épreuves du DNB et des programmes en collège est nécessaire et attendu pour compenser les difficultés qui se sont accumulées en raison de la pandémie et ce, malgré l'engagement inconditionnel des personnels. Il en est de même en lycée professionnel pour les épreuves terminales du baccalauréat professionnel et les CCF.

Pour l'EPS, c'est le flou total qui règne. Faut-il se référer au protocole de niveau 2 qui a valeur réglementaire ou à la FAQ qui chaque jour amène de nouvelles propositions, aux propos du ministre, des DASEN, des IA IPR ou des chefs d'établissements ? Cette situation est intenable et génère incompréhension et sentiment de mépris.

Concernant les personnels administratifs dont au moins une partie des activités est télétravaillable, la circulaire du 29 décembre sur l'obligation de télétravail a elle été réellement mise en œuvre dans notre académie ?

Concernant les annonces ministérielles au sujet de la fourniture des personnels, en équipements de protection individuelle, qu'en est-il concrètement de leur mise à disposition ?

Au cours de cette séance, nous allons évoquer les impacts sur les conditions de travail des personnels de la mise en place des réformes aux lycées général et technologique et professionnel. La FSU alerte depuis les premiers GT de « suivi » et souhaite que le rapport de visite du lycée Follereau amène à une vraie prise en compte des difficultés rencontrées sur le terrain et aux ajustements nécessaires.

Au cours de cette séance, nous allons également évoquer la mise en œuvre du registre SST dématérialisé, pour la FSU cet outil a vocation à être plus performant dans la prise en compte des situations et des réponses apportées.